

# HAUT BUGEY

AGGLOMÉRATION

Entreprendre ensemble

Feuillet

N° 142

## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU PRESIDENT

ARRÊTÉ DU 11/03/2025 N° 287/2025

Nomenclature : 5.5

**Objet** : Arrêté donnant délégation de signature à la Directrice Générale des Services Techniques de Haut-Bugey Agglomération.

Le Président de Haut-Bugey Agglomération, Michel MOURLEVAT,

Vu la délibération du Conseil d'agglomération du 6 octobre 2022,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 5211-9, autorisant le Président à donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature à certains fonctionnaires,

Vu l'arrêté N°284/2025 du 6 mars 2025, donnant délégation de signature au Directeur Général des Services,

### ARRETE

**Article 1** : Délégation est donnée à Mme Sandrine BOIRON, Directrice Générale des Services Techniques, à l'effet de signer tous les documents, pris au nom de Haut- Bugey Agglomération et nécessaires à la continuité du service public, dans les domaines suivants :

**En matière de Ressources Humaines, pour le personnel de l'EPCI, rattaché hiérarchiquement à la DGST.**

Accueil de stagiaires :

- Les conventions de stage sans incidence financière et tous les courriers y afférents.

Evaluation des agents :

- Les comptes rendus des entretiens professionnels des agents ;

Congés / Aménagements d'horaires :

- Les congés annuels, RTT et autorisations spéciales d'absence, hors absences syndicales, y compris les refus ;
- Les courriers d'autorisation et de refus relatifs au report des congés annuels et au compte épargne temps (C.E.T.) ;
- Les courriers relatifs aux horaires de travail, y compris les refus.

Paie :

- Les états d'heures supplémentaires des agents ;
- Les états d'astreintes des agents ;
- Les états d'indemnités horaires des agents.

Déplacements :

- Les ordres de mission permanent ou ponctuel sur le territoire national ;
- Les états de frais de déplacements.

**En matière d'eau potable et assainissement et en l'absence du Directeur des régies de l'Eau et de l'Assainissement**

Correspondances :

- Courriers informatifs à l'ensemble des usagers des services des régies de l'Eau et de l'Assainissement ;
- Déclarations Agence de l'Eau (déclaration à l'agence de l'eau des volumes d'eau vendus par la régie pour facturation) ;
- Les bordereaux d'envoi.

Raccordements et branchements aux réseaux

- Les autorisations de branchement aux réseaux d'eau potable, d'assainissement et les certificats de conformité concernant la direction ;
- Les factures des travaux réalisés en régie, ainsi que pour la participation forfaitaire à l'assainissement collectif ;
- Les déclarations de conformité ou non-conformité ;

Contrats et marchés publics :

- Les contrats d'abonnement pour les nouveaux usagers ou changement d'usagers ;
- Les bons de commande dont le montant n'excèdera pas 1 000 € HT.

**Article 2 :** En l'absence du Directeur Général des Services, délégation est donnée à Mme Sandrine BOIRON, Directrice Générale des Services Techniques de Haut-Bugey Agglomération, à l'effet de signer tous actes, à l'exclusion des arrêtés à portée réglementaire, des contrats, des bons de commande supérieurs à 10 000 euros HT, des marchés, des actes concernant la représentation de Haut-Bugey Agglomération en justice et des décisions que le Président prend par délégation du Conseil d'agglomération.

**Article 3** : La signature des actes cités aux articles 1 et 2 mentionnera, les nom, prénom et qualité de Mme Sandrine BOIRON et sera précédée de la formule indicative « pour le Président et par délégation ».

**Article 4** : Cette délégation est valable tant qu'elle n'est pas rapportée.

**Article 5** : Ampliation de cet arrêté sera transmise à la Sous-Préfecture de Nantua, à Monsieur le Trésorier Principal, à l'intéressée et il sera publié sur le site de Haut-Bugey Agglomération.



Le Président,

Michel MOURLEVAT

L'autorité Territoriale  
certifie sous sa responsabilité  
le caractère exécutoire de cet acte. Informe que  
le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant  
le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois  
à compter de sa notification.

Notifié à l'intéressé(e) le  
Signature de l'Agent



# Accusé de réception d'un acte en préfecture

**Objet de l'acte :** Arrêté donnant délégation de signature à la Directrice Générale des Services Techniques de Haut-Bugey Agglomération.

.....  
Date de décision: 11/03/2025

Date de réception de l'accusé 11/03/2025  
de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 2872025

Identifiant unique de l'acte : 001-200042935-20250311-2872025-AR

.....  
Nature de l'acte : Arrêtés réglementaires

Matières de l'acte : 5 .5  
Institutions et vie politique  
Delegation de signature

Date de la version de la 29/08/2019  
classification :

.....  
Nom du fichier : 2872025.pdf ( 99\_AR-001-200042935-20250311-2872025-AR-1-1\_1.pdf )